

ISRAËL, HISTOIRE ET PROPHÉTIE

Depuis quelques années « Israël » est entré dans l'actualité internationale. Son nom prédomine également dans la Bible, où il est cité plus de deux mille fois. Selon le Dr. Strong, ce mot signifie : « il gouvernera comme Dieu ». Il apparaît pour la première fois en Genèse 32 : 28, il fut donné à Jacob, le petit-fils d'Abraham, par l'ange qui lutta avec lui pendant la nuit. L'ange lui dit : « *Ton nom ne sera plus Jacob, mais tu seras appelé Israël car tu as lutté avec Dieu et avec des hommes, et tu as été vainqueur.* »

A partir de ce moment-là, « Israël » devint le nom national des descendants d'Abraham, appliqué aux douze tribus de Jacob, sauf lors de la division de la nation en deux royaumes : celui du Nord et celui du Sud. Les dix tribus qui occupèrent le Nord de la Palestine furent connues sous le nom d'Israël, et les deux tribus du Sud sous le nom de Juda. Il en fut ainsi, de la mort de Salomon jusqu'à la captivité à Babylone. Ceux qui revinrent de cette captivité, quelque tribu à laquelle ils avaient appartenu dans le passé, furent appelés Israélites ou peuple d'Israël.

Ce nom fut conservé par les descendants d'Abraham. Ils en étaient fiers, car ils croyaient, à juste titre d'ailleurs, qu'il leur avait été donné par leur Dieu, Yahweh. Dans le passé, ce peuple historique était connu comme le peuple hébreu, et, souvent encore, les Israélites sont appelés Hébreux. Ce mot apparaît pour la première fois dans la Bible, en Genèse 14 : 13, où nous trouvons l'expression « *Abram l'Hébreu* ». Abram - ou Abraham - était un descendant direct d'Héber (Ge. 11 : 14 à 26).

Le mot « *Hébreu* » signifie traverser ou passer de l'autre côté. Il semble, qu'Abraham et sa famille aient été appelés « *Hébreux* », en référence à la distinction qui avait été faite entre les anciennes races de l'Est de l'Euphrate et celles de l'Ouest de l'Euphrate. En effet, Abraham avait traversé la Chaldée et passé l'Euphrate pour aller vers l'Ouest lors de son voyage vers le pays que Dieu lui avait promis. Ce sont surtout les autres nations qui appelèrent les descendants d'Abraham, Hébreux, mais les Juifs, eux-mêmes, préférèrent le nom d'Israël. Le mot « Juif », quant à lui, dérive du mot Juda.

LA PROMESSE FAITE À ABRAHAM

Dieu commença à s'occuper de ce peuple lorsqu'il fit cette promesse à Abraham, leur père : « *Va-t'en de ton pays, de ta patrie, et de la maison de ton père, dans le pays que je te montrerai. Je ferai de toi une grande nation, et Je te bénirai ; Je rendrai ton nom grand et tu seras une source de bénédiction. Je bénirai ceux qui te béniront, et je maudirai ceux qui te maudiront ; et toutes les familles de la terre seront bénies en toi* » (Ge.12 : 1 - 3).

Trois points sont à retenir dans cette promesse : 1 - La postérité d'Abraham devait devenir une grande nation. 2 - Il devait avoir une postérité grâce à laquelle : 3 - toutes les familles de la terre seraient bénies. En Galates 3 : 8, l'apôtre Paul se réfère à cette promesse, et utilise le mot nations, au lieu de familles. Du temps d'Abraham, il y avait peu ou pas de différence entre les mots « familles » et « nations », car en ce temps-là, il n'y avait que des familles ou tribus.

Au septième verset du douzième chapitre de la Genèse, Dieu ajoute : « *Je donnerai ce pays à ta postérité* ». Au chapitre 13, versets 14 et 15, nous lisons que Dieu fait une nouvelle promesse à Abraham : « *Lève les yeux, et, du lieu où tu es, regarde vers le nord et le midi, vers l'orient et l'occident, car tout le pays que tu vois, je le donnerai à toi et à ta postérité pour toujours* ». Il y a donc là un quatrième aspect de la promesse faite à Abraham : le pays de Canaan serait à lui et à ses enfants pour toujours.

La Bible montre clairement, à travers les promesses faites à Abraham, que le plan de Dieu pour la bénédiction finale de toutes les familles de la terre, leur apportera paix, santé et vie. Cependant, ceux que Dieu destine à cette œuvre doivent, auparavant, se qualifier pour occuper une si haute position dans le plan divin en prouvant leur dignité par l'obéissance à sa volonté.

C'est ce qui est démontré par les agissements de Dieu envers Abraham. Il lui dit : « *Va-t'en de ton pays, de ta patrie, de la maison de ton père, dans le pays que je te montrerai. Je ferai de toi une grande nation* ». Si Abraham n'avait pas quitté son peuple, et la maison de son père, pour aller à Canaan, la promesse de faire de lui une grande nation ne se serait pas réalisée.

Ce principe est révélé par le nom d'Israël lui-même. Jacob, dont le nom fut changé en Israël, était le frère jumeau d'Esau. Ce dernier était le premier-né, et, selon les usages de ce temps-là, le droit d'héritage lui appartenait. Mais Dieu avait prévu autre chose. Avant la naissance des deux enfants, l'Eternel dit à leur mère, Rébecca : « *Deux nations sont dans ton ventre et deux peuples se sépareront au sortir de tes entrailles ; un de ces peuples sera plus fort que l'autre, et le plus grand sera assujéti au plus petit* » (Ge. 25 : 23). Le plus petit dont il est question ici, fut Jacob et ses descendants. Dieu l'avait choisi de préférence à Esau, comme il avait choisi Abraham, mais Jacob devait d'abord se montrer digne de ce choix. Il devait affermir son appel. Le fait que son nom fut changé en celui d'Israël prouve qu'il le fit. L'ange, qui avait lutté toute la nuit avec lui, lui avait dit : « *Tu as été vainqueur* » ; cela veut dire qu'il avait prouvé sa dignité et il reçut alors un nom en rapport avec ce fait.

Dieu avait déjà montré comment Il choisissait ses représentants avec Isaac, le fils d'Abraham et père de Jacob. Abraham avait un autre fils, Ismaël, dont il voulait faire son héritier. Il dit donc à Dieu : « *Oh ! qu'Ismaël vive devant ta face !* » Mais Dieu lui répondit : « *Certainement Sara, ta femme, t'enfantera un fils, et tu l'appelleras du nom d'Isaac. J'établirai mon alliance avec lui comme une alliance perpétuelle pour sa postérité après lui* » (Ge. 17 : 18, 19). Plus tard, Dieu dit encore à Abraham : « *C'est d'Isaac que sortira une postérité qui te sera propre* » (Ge. 21 : 12).

L'Eternel choisit Isaac comme père de la descendance promise. Sara, sa mère, demanda le renvoi d'Ismaël, le fils qu'Abraham avait eu avec sa servante égyptienne. Cependant, la vie d'Ismaël fut épargnée et il devint le père de la race arabe, qui est

également bien présente dans l'actualité. Ismaël persécuta Isaac et aujourd'hui encore la haine existe entre les descendants de ces deux enfants. Esaü prit comme femme une fille d'Ismaël, et ses descendants, les premiers Edomites, se mêlèrent plus ou moins avec les descendants d'Ismaël, les Arabes.

ESCLAVAGE EN EGYPTTE

Plus tard, Joseph le jeune fils de Jacob, fut vendu en esclavage par ses frères, jaloux de lui. Il se retrouva en Egypte où, finalement, suite à une famine, tout le peuple hébreu se rendit puis fut réduit en esclavage. L'Eternel avait dirigé les expériences de Joseph, qui était devenu gouverneur de l'Egypte ; en particulier pendant les sept années de famine. Sa haute position dans le gouvernement égyptien et la faveur dont il jouissait permirent à son père Jacob, ainsi qu'à sa famille, de venir s'établir en Egypte.

Leur nombre était restreint à ce moment-là, mais il augmenta rapidement. Jacob ou Israël mourut en Egypte. Avant sa mort, il bénit ses douze fils et leur révéla comment Dieu agirait avec eux (Genèse 49). A la mort de Jacob, ses fils formèrent le noyau de la nation d'Israël. Alors, Dieu commença à traiter avec eux, non plus individuellement, mais en tant que famille qui devait devenir une grande nation.

Lorsqu'Israël vint habiter en Egypte avec sa famille, tous furent bien traités. Le Pharaon qui régnait alors était bien disposé envers eux, grâce à Joseph, qui occupait alors une haute position dans le gouvernement, et pour tout ce qu'il avait fait pour le pays. Mais ce Pharaon mourut, de même que Joseph, et les Israélites devinrent un peuple opprimé.

MOÏSE

Leur situation était de plus en plus difficile mais Dieu avait prévu de les délivrer. Pour empêcher les Israélites de se propager, et pour la sauvegarde de l'Egypte, un décret avait été publié, ordonnant la mise à mort de tout nouveau-né hébreu. La mère de Moïse ; celui par qui Dieu conduirait les Israélites hors d'Egypte ; n'obéit pas à ce décret. Elle mit son enfant dans un coffret et plaça celui-ci parmi les roseaux du Nil.

La sœur de Moïse se tenait dans les environs pour le surveiller. Bientôt, la fille du Pharaon vint au bord du fleuve pour se baigner et le bébé fut découvert. Elle fut charmée par le petit enfant et décida de le prendre et de le faire élever à la maison royale. La sœur de Moïse s'avança et se proposa pour chercher une nourrice au bébé. L'offre fut acceptée et ce fut la propre mère de Moïse qui fut choisie comme nourrice.

De cette façon, Moïse devint un homme instruit et apte à être un grand conducteur. A l'âge de quarante ans, attristé par la condition difficile dans laquelle se trouvait son peuple, il s'efforça de faire quelque chose pour lui. Mais ce n'était pas encore le temps

prévu par Dieu pour sa délivrance. Moïse fut obligé de fuir dans le pays de Madian, où il resta encore pendant quarante ans.

Alors, l'Eternel s'adressa à Moïse dans un buisson ardent et le chargea de libérer les Israélites en les conduisant hors d'Egypte. Quelques-uns des miracles les plus remarquables rapportés par la Bible eurent lieu pendant cette délivrance sous la direction de Moïse. Dix fléaux vinrent sur les Egyptiens avant que le Pharaon consente à les laisser aller. Le dixième fut la mort des premiers-nés d'Egypte, les premiers-nés d'Israël ayant été épargnés parce qu'ils se trouvaient sous la protection du sang de l'agneau pascal. Les Israélites commémorent toujours cet événement miraculeux dans l'histoire de leur nation.

D'autres miracles se produisirent pendant le voyage du peuple d'Israël, tels que la traversée de la Mer Rouge, la manne céleste qui servit de nourriture aux Israélites durant les quarante années que dura leur séjour dans le désert du Sinaï, les eaux amères rendues potables ou l'eau qui jaillit du rocher. De plus, pendant ces quarante ans, les chaussures des Israélites ne s'usèrent point, ce qui fut un autre miracle. Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob prit soin des Israélites parce qu'ils étaient son peuple.

LA LOI

Peu de temps après que Moïse eut conduit les Israélites dans le désert par la Mer Rouge, Dieu se servit de lui comme intermédiaire, pour donner sa Loi à la nation, au Mont Sinaï. La Loi fut résumée dans les dix commandements. Ce fut l'événement le plus significatif dans l'expérience des Israélites. Dieu promet que celui qui mettrait sa loi en pratique vivrait par elle (Lé. 18 : 5 ; Né. 9 : 29 ; Ez. 20 : 11).

Dans le Nouveau Testament, l'apôtre Paul dit : « *Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam* » (Ro. 5 : 14). Adam pécha sciemment et attira directement sur lui le châtiment de la mort. Depuis, tous ses descendants meurent à cause de sa transgression.

La Loi devait démontrer aux membres de l'espèce humaine leur incapacité d'obtenir la vie par leur propre justice. L'essai n'était tenté que sur cette petite nation, mais le résultat aurait été le même pour toutes les autres nations et races. Tous sont imparfaits et pécheurs. Tous s'avancent vers la mort et ont besoin de l'aide divine pour obtenir la vie.

La Loi devait remplir encore une autre mission auprès d'Israël. L'Eternel dit au peuple par Moïse : « *Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Egypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle et amenés vers moi. Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi ; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte* » (Ex.19 : 4 - 6).

Comme nous l'avons vu, « *Israël* » signifie : « celui qui gouverne comme Dieu, en qualité de représentant ». Cela veut dire que le peuple à qui Dieu donna ce nom a

été choisi pour le représenter sur la terre ; pour enseigner, gouverner et bénir, selon les promesses contenues dans son plan. Mais pour avoir part à ce grand héritage, les enfants de Jacob devaient prouver qu'ils en étaient dignes par leur sincérité, leur obéissance à la voix de l'Eternel et leur fidélité à l'alliance qu'il traita avec eux : l'Alliance de la Loi.

SIX PÉRIODES

A partir de l'Exode et la promulgation de la Loi, l'existence nationale d'Israël se divisa en six périodes ou phases, avant sa suppression en tant que nation et sa dispersion sur toute la terre.

1- La première fut le voyage de quarante ans à travers le désert. A cause de leur attitude rebelle, particulièrement mise en relief par le rejet du rapport des espions, relatif à la conquête du pays de Canaan, (Nombres 14) l'Eternel décida de faire mourir dans le désert tous les mâles de la nation âgés de vingt ans et plus, après leur sortie d'Egypte. Seuls firent exception les deux espions fidèles, Caleb et Josué.

Après la mort de Moïse, Josué devint le conducteur de la nation, et, sous sa direction, elle traversa le Jourdain, pour aller dans le pays promis de Canaan. A ce moment-là commença une nouvelle phase : la division du pays entre les douze tribus et les conflits qui en résultèrent. Josué fut un conducteur fidèle ; fidèle à son peuple et fidèle à Dieu.

2- Après la mort de Josué, commença la période des juges, pendant laquelle la nation n'eut pas de gouvernement central. Chacun était libre d'agir comme il lui plaisait, selon sa propre compréhension de ses responsabilités face à la Loi reçue au Sinaï. Le comportement des Israélites fut loin d'être exemplaire. Quand ils étaient trop engagés dans le péché ; particulièrement celui de l'idolâtrie ; l'Eternel les punissait par l'invasion de nations voisines, comme les Madianites et autres mais lorsqu'ils criaient à l'Eternel, des juges, désignés par Dieu, les délivraient de leurs ennemis.

3- Le dernier des juges fut Samuel, qui fut également prophète. Pendant le temps de son service, le peuple réclama un roi. Les Israélites voulaient être gouvernés comme les autres peuples. L'Eternel dit à Samuel de les mettre en garde contre les difficultés qu'ils rencontreraient sous le gouvernement d'un roi. Néanmoins, ils insistèrent pour en avoir un, et l'Eternel ordonna à Samuel d'oindre un roi pour les gouverner. Leur premier roi fut Saül, qui fut ensuite rejeté par l'Eternel à cause de sa méchanceté, et qui se suicida.

David fut choisi pour succéder à Saül. Dieu rendit ce témoignage de lui : « *C'est un homme selon mon cœur* » (Ac. 13 : 22). Il choisit la famille de David de laquelle sortirait le grand Libérateur d'Israël et de toute la terre : le Messie. En parlant de Salomon, le fils de David, qui devait lui succéder sur le trône d'Israël, l'Eternel dit : « *Ma grâce ne se retirera point de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejeté devant toi. Ta maison et ton règne seront pour toujours assurés, ton trône sera pour*

toujours affermi. » (2 Samuel 7 : 15, 16). En effet, dans la Bible, cette promesse est caractérisée comme étant des : « *faveurs durables envers David* » (*Es.55 : 3*).

Après la mort de Salomon, le royaume fut divisé. Roboam était le véritable héritier du trône mais, sous la conduite de Jéroboam, dix des tribus se séparèrent de Juda et de Benjamin. Les rois de la lignée de David régnèrent donc sur ces deux tribus. Cela ne changea en rien le dessein originel de Dieu concernant le grand Roi et Messie promis, qui devait venir de la tribu de Juda (Ge. 49 : 10).

Sans exception, les rois des dix tribus de la nation furent méchants. Au temps approprié, ils furent vaincus par les Assyriens et emmenés captifs en Assyrie. Quelques rois de la lignée de David, qui régnèrent sur les deux tribus, furent fidèles à Dieu ; la majorité ne le fut pas. Dans Ezéchiel 21 : 30, il est dit du dernier roi de Juda qu'il était « *profane* » et un « *méchant prince d'Israël* », « *dont le jour arrive au temps où l'iniquité est à son terme* ».

Ce fut en l'an 606 avant J.-C., que Nebucadnetsar, roi de Babylone, compléta sa conquête de la Terre Sainte. Il détruisit Jérusalem, fit prisonnier le roi Sédécias et le peuple, et les emmena à Babylone. A première vue, il pourrait sembler qu'à ce moment-là, la promesse divine que la lignée des rois de David serait protégée et que le sceptre ne s'éloignerait pas de Juda (Ge. 49 :10) avait failli. En réalité, cela ne devait durer qu'un temps. En effet, le prophète Ezéchiel dit : « *Mais cela n'aura lieu qu'à la venue de celui à qui appartient le jugement et à qui je le remettrai* » (*Ez. 21 : 32*). Ceci montre que le royaume n'a été suspendu que temporairement mais qu'il sera rétabli.

4- La phase suivante, dans l'existence nationale d'Israël, fut la période de captivité à Babylone. Elle dura soixante-dix ans. La nation ne fut pas détruite, quoiqu'elle ait perdu son indépendance nationale. A la fin de la captivité, la liberté de retourner en Palestine fut accordée au peuple mais la nation ne recouvra pas sa liberté entière et resta dans la servitude.

L'un des personnages marquants de l'histoire d'Israël devint célèbre pendant la captivité à Babylone. Ce fut le prophète Daniel. Non seulement il servit fidèlement Dieu en qualité de prophète, mais il devint encore premier ministre de l'empire. Il obtint la troisième place dans le gouvernement, et conserva cette haute position sous le règne du roi des Mèdes, qui conquiert Babylone. En refusant d'obéir à l'édit du roi, Daniel fut jeté dans la fosse aux lions, où sa vie fut miraculeusement protégée.

5- A la fin des soixante-dix ans de captivité, le roi Cyrus publia un décret, permettant aux Israélites de retourner dans leur pays, et de reconstruire leur temple à Jérusalem. En 2 Chroniques 36 : 22 et Esdras 1:1, nous lisons que : « *l'Eternel réveilla l'esprit de Cyrus, roi de Perse* », afin de publier ce décret. Daniel vivait encore sous le règne de Cyrus, et ce fut probablement par lui que l'Eternel incita le roi à prendre cette décision si favorable aux Israélites.

Les livres d'Esdras et de Néhémie nous donnent un récit assez complet des premières années qui suivirent la fin de la captivité. Dans ce récit apparaissent les noms d'Esdras, de Néhémie, de Zorobabel et d'autres, dont l'Eternel se servit pour la reconstruction du temple et ensuite de la ville de Jérusalem et ses enceintes, qui avaient été détruites lorsque la nation fut emmenée captive à Babylone.

Sous la conduite d'Esdras et de Néhémie, le peuple fut de nouveau consacré à Dieu. La lecture de la loi était faite par Esdras (Néhémie 8). Le chapitre 10 de Néhémie rapporte que la plus grande partie du peuple d'Israël renouvela l'Alliance solennelle, sous la direction de ses conducteurs. Cette Alliance dépassait même les exigences de la Loi, et certains étudiants de la Bible pensent que ce fut un avant-goût des écrits du Talmud, qui, aujourd'hui encore, exerce une si grande influence dans la vie de nombreux Israélites.

Après les expériences relatives à la reconstruction du temple, de la ville de Jérusalem et de son enceinte, la Bible ne contient aucune information concernant la nation, jusqu'à la naissance de Jésus. Le livre apocryphe des Macchabées raconte les efforts héroïques de la famille des Macchabées pour combattre les Assyriens, oppresseurs des Israélites. Des rois furent établis à Jérusalem pour quelque temps, mais cette courte dynastie prit fin avec la conquête d'Israël par les Romains.

LA NAISSANCE DE JÉSUS

6- Pendant des siècles, jusqu'à la naissance de Jésus, la nation d'Israël ne bénéficia d'aucune faveur divine spéciale. Malachie fut le dernier des prophètes. Il fut un contemporain de Néhémie. Pendant tout ce temps de nombreux Israélites avaient continué à s'intéresser à la Parole et à la Loi de l'Eternel aussi, lorsque Jean-Baptiste commença son ministère, ils se demandèrent s'il n'était pas le Messie promis (Luc 3 : 15, 16).

On peut supposer que les sacrificateurs et docteurs de la loi connaissaient la prophétie de Daniel 9 : 25, dans laquelle une période de soixante-neuf semaines symboliques est mentionnée, marquant le temps de la venue du Messie. Prophétiquement, cette période correspond à 483 ans. Elle commença avec le décret autorisant la reconstruction de la ville de Jérusalem et son enceinte, en 454 avant J.-C. Si les conducteurs religieux d'Israël avaient compris cette prophétie, ils auraient su qu'ils vivaient justement au temps où le Messie devait paraître.

Un ange de l'Eternel dit à Marie, qui devint la mère de Jésus : *« Et voici, tu deviendras enceinte, et tu enfanteras un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé le Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père. Il régnera sur la maison de Jacob éternellement et son règne n'aura point de fin »* (Luc 1 : 31 - 33).

S'il y avait quelque doute sur la façon dont doivent s'accomplir les promesses divines, relatives à la perpétuation du trône de David, nous avons là la réponse. D'autre part, cette annonce faite à Marie par l'ange confirme la véracité de cette prophétie sur la naissance de Jésus : *« Car un enfant nous est né, un fils nous est donné, et la domination reposera sur son épaule. On l'appellera Admirable, Conseiller, Dieu puissant, Père éternel, Prince de la paix. Donner à l'empire de l'accroissement et une paix sans fin au trône de David et à son royaume, l'affermir et le soutenir par le droit et par la justice, dès maintenant et à toujours, voilà, ce que fera le zèle de l'Eternel des armées »* (Es.9 : 5, 6).

LE MESSIE - L'OINT

Les mots « *Messie* » et « *Christ* » signifient « *l'oint* ». Jésus fut oint au Jourdain, à l'âge de trente ans, par Jean-Baptiste. La coutume d'oindre les rois et sacrificateurs avec de l'huile sainte, pratiquée au temps de l'Ancien Testament, était une illustration de l'onction par le Saint Esprit. Jean-Baptiste en eut la démonstration au Jourdain en baptisant Jésus. Le Saint Esprit ou puissance de Dieu vint sur Jésus.

Peu de temps après, Jésus se rendit à la synagogue de Nazareth, sa ville natale. On lui remit le livre du prophète Esaïe et il lut, au 61ème chapitre : « *L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libres les opprimés, pour publier une année de grâce du Seigneur.* » (Luc 4 : 18, 19 ; Es. 61 : 1 - 3).

Jésus parcourut toute la Palestine, proclamant le message de l'Evangile ou bonne nouvelle ; la bonne nouvelle du Royaume promis par Dieu qui, par ses représentants, rendra la santé aux malades, réveillera les morts et rétablira la paix et la sécurité en Israël et dans toutes les nations. Les douze apôtres de Jésus, et plus tard, les soixante-dix, appelés évangélistes, l'assistèrent dans ce ministère.

Pendant plus de trois ans ils travaillèrent dans ce petit pays de Palestine. Leur message de bonne nouvelle fut accompagné de miracles : guérisons, résurrections de morts qui illustraient toutes les bénédictions qu'apportera à l'humanité le Royaume de Christ. La puissance d'opérer des miracles, que possédèrent Jésus et ses apôtres, aurait dû être un témoignage suffisant, pour convaincre le peuple que Jésus était bien le Messie de la promesse.

Cependant, peu nombreux furent les Israélites qui acceptèrent Jésus comme leur Messie. Les conducteurs religieux, surtout, étaient contre lui. C'est la raison pour laquelle Jean écrivit : « *Il est venu chez les siens et les siens ne l'ont pas reçu* ». (Jn. 1 : 11). Plusieurs fois, Jésus fut obligé de modifier son plan d'action, pour éviter d'approcher les Juifs qui lui étaient hostiles. Vers la fin de son ministère, lorsque Jésus réalisa que le temps prévu dans le plan divin où il devait mourir comme Rédempteur du monde, était venu, il retourna vers le district judaïque, où l'opposition était la plus forte et, dans ses derniers jours, il fit des révélations remarquables. Par exemple, il dit aux Juifs : « *C'est pourquoi, voici, je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes. Vous tuerez et crucifierez les uns, vous battrez de verges les autres dans vos synagogues et vous les persécuterez de ville en ville, afin que retombe sur vous tout le sang innocent répandu sur la terre, depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. Je vous le dis en vérité, tout cela retombera sur cette génération. Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu ! Voici, votre maison vous sera laissée*

déserte ; car, je vous le dis, vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez : Bénit soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » (Mt. 23 : 34 - 39).

Ce que Jésus prophétisa se réalisa moins de quarante ans après ces paroles. Jérusalem fut détruite ; marquant le début de la dispersion des Juifs et la fin de la sixième phase de leur histoire nationale rapportée par la Bible. Cette phase avait débuté au moment du retour des exilés de Babylone, et elle prit fin en 70 - 73 après J.-C., lorsque la plus sévère et la plus longue des calamités nationales vint sur eux. Commenant avec la dispersion, la Bible continue de décrire maintes expériences de ce peuple élu de Dieu, non point sous forme historique, mais prophétique donc d'histoire écrite d'avance.

Nous pouvons relever un autre aspect du plan divin pour la Rédemption de la race humaine et la délivrance du péché et de la mort contenu dans les paroles de Jean. En effet, après avoir dit que les siens ne l'avaient pas reçu, il ajoute : *« Mais à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom, il a donné le pouvoir (le droit ou le privilège) de devenir enfants de Dieu » (Jn. 1 : 12).* Aujourd'hui, l'expression *« fils de Dieu »* est utilisée d'une manière vague. S'il est vrai que l'espèce humaine entière est la création de Dieu, et qu'Adam fut appelé dans la Bible *« fils de Dieu » (Luc 3 : 38)*, il n'en est pas vrai de ses descendants car cette appellation disparut avec le péché.

Lorsque Jean écrivit que des Israélites croyants avaient le privilège de devenir *« fils de Dieu »*, il avait en tête une chose bien précise. En effet, dans la Bible, nous apprenons que les fils ou enfants de Dieu sont des individus choisis pour être membres de la maison régnante de Dieu, sa famille royale. Paul écrit à ce propos : *« Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ » (Ro. 8 : 17).*

Les Juifs qui, individuellement, acceptèrent Jésus comme le Messie promis et devinrent ses disciples, furent les premiers *« fils »* destinés à devenir cohéritiers avec lui. Les apôtres étaient de leur nombre. Le jour de la Pentecôte, trois mille crurent, et il y en eut encore beaucoup d'autres. Mais le nombre de Juifs croyants ne fut pas suffisant. En effet, en Apocalypse 7 : 4 et 14 : 1 nous constatons que la famille régnante de Dieu se compose de cent quarante-quatre mille membres, qui ont le nom de leur Père écrit sur leur front. Or, le nombre de Juifs croyants était bien inférieur à ce chiffre bien que comme nous le lisons en Actes 15 : 14 : *« Dieu a(vait) d'abord jeté les regards sur les nations, pour choisir du milieu d'elles un peuple qui portât son nom »*. Ainsi, l'église primitive fut finalement composée de juifs convertis mais aussi de non juifs.

« UNE NATION SAINTE »

Peu de temps après leur départ d'Egypte, Dieu promet aux Israélites qu'ils seraient un *« royaume de sacrificateurs et une nation sainte » (Ex. 19 : 5, 6)*, à condition qu'ils obéissent à Dieu et à sa loi. Ils ne remplirent pas cette condition, et, lorsque la nation échoua à l'épreuve finale, Jésus dit : *« Votre maison vous sera laissée déserte. » (Mt. 23 : 38).* La maison d'Israël fut laissée déserte, c'est-à-dire privée de toute

revendication ultérieure en vue d'être « *un royaume de sacrificateurs et une nation sainte* ».

Jésus avait dit précédemment : « *Le royaume de Dieu vous sera enlevé et sera donné à une nation qui en rendra les fruits* » (Mt. 21 : 43). L'apôtre Pierre identifia cette nation, en écrivant : « *Vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis..., vous qui, autrefois, n'étiez pas un peuple et qui maintenant êtes le peuple de Dieu* ». (1 Pi. 2 : 9, 10). Le langage utilisé par Pierre est très similaire à celui qui fut utilisé dans la promesse de Dieu aux Israélites. Il dit qu'un peuple qui avait été étranger aux promesses de Dieu était devenu le peuple de Dieu auquel appartenaient les promesses du royaume. C'est donc là la nation mentionnée par Jésus, à laquelle fut donné le royaume enlevé à Israël.

LE DROIT DE CITÉ EN ISRAËL

En écrivant à l'église d'Ephèse, composée de Juifs et de Gentils convertis, Paul s'adresse aux païens convertis : « *Vous étiez, en ce temps-là sans Christ, privés du droit de cité en Israël, étrangers aux alliances de la promesse* » (Ep. 2 : 12). Et encore : « *Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers, ni des gens du dehors ; mais vous êtes concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu* ». (Ep. 2 : 19). Paul explique ainsi que les non-Juifs croyants peuvent désormais participer aux promesses divines jadis exclusivement réservées aux descendants naturels d'Abraham. Dieu n'a pas créé de nouvelles dispositions au profit des païens convertis ; il les a invités à participer au « *droit de cité* » en Israël, par la foi en Christ, pour devenir « *gens de la maison de Dieu* », sa famille régnante.

BRANCHES RETRANCHÉES

Dans le onzième chapitre des Romains, Paul compare Israël à un olivier, dont les branches naturelles ; représentant les Juifs ; ont été retranchées à cause de leur incrédulité. Cette illustration a pour objet de démontrer que Dieu n'a pas changé d'intention à l'égard d'Israël, mais qu'il a offert aux non-Juifs l'occasion de participer à son Plan.

En effet, au verset 2, l'apôtre Paul dit : « *Dieu n'a pas rejeté son peuple qu'il a connu d'avance* ». Cette expression n'est pas contradictoire avec celle que Jésus adressa à Israël : « *Votre maison vous sera laissée déserte.* » Jésus parlait de l'exclusivité de la nation d'Israël comme maison régnante de Dieu. Dès lors, les descendants naturels d'Abraham, la nation d'Israël, ne pouvaient plus prétendre être la nation régnante de Dieu.

Mais cela ne voulait pas dire que Dieu avait rejeté Israël en tant que peuple, ni qu'il avait enlevé aux Israélites la possibilité de se qualifier individuellement comme héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ. Pour le prouver, Paul cite l'expérience d'Elie qui pensait que tout Israël avait rejeté l'Eternel et fléchi le genou devant Baal.

Mais il était dans l'erreur, et l'Eternel lui dit : « *Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.* » (Ro. 11 : 4 ; I Rois 19 : 18).

Reprenant cette image, Paul dit : « *De même aussi dans le temps présent il y a un reste, selon l'élection de la grâce* » (11 : 5). Ce reste est composé de ceux, mentionnés en Jean 1 : 12, qui ont accepté Jésus et ont obtenu le privilège de devenir fils de Dieu, membres de sa maison régnante. Il comprend également les trois mille, tout ou en partie, qui ont accepté Christ le jour de la Pentecôte. De plus, il englobe tous les descendants naturels d'Abraham, qui, au cours de l'âge, ont accepté Jésus.

Cela prouve, comme le montre Paul, que Dieu n'a pas rejeté son peuple, ou fait une distinction quelconque parmi les Juifs. Il les a simplement privés de l'exclusivité. Au verset 7, Paul ajoute : « *Ce qu'Israël cherche, il ne l'a pas obtenu, mais l'élection l'a obtenu, tandis que les autres ont été endurcis* ». Tous les Israélites étaient le peuple élu de Dieu, mais le « *reste* », les croyants qui ont assuré leur élection par la foi et la fidélité, ont obtenu ce qu'ils recherchaient, c'est-à-dire un rang dans la famille divine, ou maison régnante. « *Les autres ont été endurcis* », dit Paul. Leur endurcissement, dû à leur manque de foi, a eu pour effet leur retranchement de l'arbre d'Israël ; et à leur place furent entés des non-Juifs croyants. Des versets 8 à 24 de ce remarquable chapitre, Paul fait ressortir la nécessité de la foi et de l'obéissance pour pouvoir bénéficier des arrangements divins. Les non-Juifs croyants qui, à cause du retranchement des branches naturelles, ont pu occuper les places vacantes, devraient se souvenir qu'un manque de foi amènerait aussi leur retranchement de l'arbre d'Israël.

Au verset 24, Paul dit que le greffage de branches sauvages sur l'arbre originel est contraire à la nature. Lorsque des branches d'arbres fruitiers sont greffées sur d'autres variétés sauvages ou cultivées, elles portent la même sorte de fruits que l'arbre d'où elles ont été prises. La nature, la sève, la nourriture de l'arbre sur lequel elles ont été greffées ne changent pas le caractère de ces branches. Mais il n'en est pas de même du greffage de Gentils sur l'arbre Juif. Le résultat est contraire à la nature, car dans ce cas, les branches sont changées. Elles deviennent comme l'arbre qui les porte ; c'est-à-dire qu'elles deviennent israélites.

C'est pourquoi, en Apocalypse 7 : 4 - 8, la maison régnante de Dieu, sa maison royale, est décrite comme venant des douze tribus d'Israël. Le nom d'Israël continue donc à être associé à ceux que Dieu appelle, sélectionne et éprouve pendant le présent âge, pour vivre et régner avec Christ. Les premiers membres de cette famille sont des descendants naturels d'Abraham, et les autres deviennent des Israélites par leur greffage sur l'arbre Israël.

LA « POSTÉRITÉ » DE LA BÉNÉDICTION

Nous avons vu que Dieu promit à Abraham qu'en sa postérité, toutes les familles de la terre seraient bénies. Mais Dieu dit à Abraham : « *[...] C'est d'Isaac que sortira une postérité qui te sera propre* ». Paul revient sur ces paroles au 9ème chapitre des Romains, et explique leur signification spirituelle. Il dit éprouver une grande tristesse et avoir dans le cœur un chagrin continu, parce que tous les Juifs n'ont

pas accepté Christ, et n'ont pas affermi leur vocation (appel) et leur élection comme cohéritiers de Christ.

Il ajoute : « *Ce n'est point à dire que la parole de Dieu soit restée sans effet* » (Ro. 9 : 6). Autrement dit, cela ne veut pas dire que le plan de Dieu ait failli. Comment aurait-il pu ? La parole de Dieu ne retourne pas à lui sans effet (Esaïe 55 : 11). Et Paul explique ce qu'il veut dire. Nous citons : « *Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas d'Israël, et, pour être de la postérité d'Abraham, ils ne sont pas tous ses enfants ; mais il est dit : En Isaac sera nommée pour toi une postérité.* » (versets 6,7). Comme Paul l'indique, Isaac était en réalité la descendance de la promesse qui représentait la postérité d'Abraham du présent âge de la foi. En Galates 4 : 28, Paul écrit : « *Pour vous, frères, comme Isaac, vous êtes enfants de la promesse.* » Au verset 7, du même chapitre, il écrit : « *Ainsi, tu n'es plus esclave, mais fils ; et si tu es fils, tu es aussi héritier par la grâce de Dieu* », c'est-à-dire, membre de la maison régnante de Dieu.

En Galates 3 : 27 - 29, nous lisons : « *Vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec, il n'y a plus ni esclave, ni libre, il n'y a plus ni homme, ni femme, car vous êtes tous un en Jésus-Christ. Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse.* » Comment mieux prouver que Dieu, lorsqu'Il fit la promesse à Abraham, que par sa postérité, toutes les familles de la terre seraient bénies, Il parlait de la postérité de la promesse composée de Juifs et de non-Juifs, et que le fait d'être l'un ou l'autre ne nous empêche point d'être agréés par Dieu pour obtenir une très haute position selon son Plan ?

UNE MAISON RÉGNANTE SPIRITUELLE

Pour pouvoir gouverner dans le Royaume de Christ, ceux qui sont choisis à cet effet doivent être ressuscités d'entre les morts. Ce fut le cas pour Jésus qui, après sa résurrection, dit à ses disciples : « *Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre.* » (Mt. 28 : 18). Puis il fut élevé « *au-dessus de toute domination, de toute autorité, de toute puissance, de toute dignité, et de tout nom qui se peut nommer, non seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle à venir* » (Ep.1 : 21).

Il ne fut pas seulement élevé en autorité et puissance, mais Il reçut une nature supérieure. Il n'était plus un être humain. Il avait donné sa chair pour la vie du monde (Jn. 6 : 51). De plus, il est dit qu'« *il est l'image du Dieu invisible* », c'est-à-dire qu'il possède la nature divine (Col. 1 : 15). Jésus dit de cette haute position de gloire et d'autorité : « *Celui qui vaincra, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme moi j'ai vaincu et me suis assis avec mon Père sur son trône* » (Ap. 3 : 21).

Au 15ème chapitre de la première Epître aux Corinthiens, Paul, parlant de ceux qui seront élevés à cette haute position, dit qu'ils auront des corps célestes. Dans ce chapitre, il dit aussi, au sujet de Christ qu'« *il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds* » (verset 25). Pour ce qui est des membres de l'Eglise, ils régneront avec Christ, ayant obtenu des corps célestes (versets 39 - 44).

Le Plan de Dieu pour constituer une maison régnante de fils spirituels n'a pas été soudainement mis au point par Dieu comme une alternative à l'échec des Juifs d'accepter Jésus pour pouvoir être une nation sainte de prêtres. Non. Ceci fut toujours le Plan de Dieu mais il ne fut révélé qu'à la venue de Jésus sur terre.

Depuis le début, Dieu avait prévu que les non-Juifs, croyants, seraient héritiers, avec les Juifs croyants, du Royaume de gloire. Ce dessein divin ne fut pas connu plus tôt, parce que le « *mystère de Christ* » n'avait pas été « *manifesté aux fils des hommes, dans les autres générations* » comme il avait été révélé alors, par l'Esprit, aux saints apôtres et prophètes de Christ. « *Ce mystère, c'est que les païens sont cohéritiers, forment un même corps et participent à la même promesse* » (Ep. 3 : 5, 6).

DE SION SORTIRA LA LOI

Le roi David établit le siège de son gouvernement sur la colline de Sion à Jérusalem. Dieu considéra le royaume d'Israël comme le sien propre et en fit une image du véritable Royaume de Christ promis. Dans l'Ancien et le Nouveau Testaments, « *Sion* » symbolise le gouvernement de Christ et de ses cohéritiers. En Apocalypse 14 : 1, nous les voyons ensemble sur le mont Sion.

Dans Michée 4 : 2 et Esaïe 2 : 3 nous apprenons que de Sion sortira la loi lorsque la « *maison régnante du Seigneur* » sera établie. C'est le même symbole, concernant la phase spirituelle que nous retrouvons en Romains 11 : 26 et 27, où nous lisons : « *Et ainsi, tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Le Libérateur viendra de Sion, et il détournera de Jacob les impiétés ; et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'ôterai leurs péchés.* »

C'est dans ce même chapitre aux Romains que Paul dit que seulement un reste a obtenu ce que tout Israël recherchait, c'est-à-dire l'héritage avec Christ, le Messie de la promesse ; les autres ayant été endurcis. Cependant, cela ne veut pas dire que Dieu n'aimait plus les Juifs qui étaient devenus aveugles. C'est seulement qu'ils avaient manqué l'Appel Céleste de Dieu en Jésus-Christ (Ph. 3 : 14). Cet état d'aveuglement ou endurcissement d'Israël continuera jusqu'à ce que la « *totalité des païens soit entrée* », c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de païens aient prouvé leur dignité pour occuper la place des « *branches naturelles* » retranchées. Après cela, « *tout Israël sera sauvé* » (Ro. 11 : 26).

Lorsque la totalité des païens sera entrée, le nombre des membres de la Sion spirituelle sera au complet. Ils seront élevés à la gloire céleste. Alors, de Sion viendront les bénédictions du Royaume promis. Elles seront déversées d'abord sur Israël, selon l'alliance que Dieu a traitée avec eux, pour enlever tous leurs péchés.

Paul dit des Juifs : « *En ce qui concerne l'Evangile, ils sont ennemis à cause de vous* ». Ainsi, à cause de leur hostilité envers Jésus et son Evangile du Royaume, l'occasion a été offerte aux païens d'obtenir le grand prix de l'héritage céleste avec Jésus. Cependant, continue Paul : « *en ce qui concerne l'élection, ils sont aimés à*

cause de leurs pères. Car Dieu ne se repent pas de ses dons et de son appel » (versets 28,29).

Le mot « élection », dans ce texte, est très intéressant et significatif. Abraham fut choisi par Dieu pour être le père d'Israël naturel et hériter le pays de Canaan. Sa postérité naturelle devait représenter la postérité, ayant la foi durant l'Age de l'Evangile, qui doit être élevée à la gloire, l'honneur et l'immortalité, et devenir l'instrument par lequel toutes les familles de la terre seront bénies. Mais Abraham devait d'abord affermir son élection. Sa bonne volonté à quitter son pays et la maison de son père fut éprouvée. Il obéit à Dieu (Hébreux 11: 8). L'épreuve finale fut celle du sacrifice à Dieu de son fils Isaac. Là encore sa foi triompha.

Par Moïse, Dieu fit une alliance avec le peuple d'Israël, lui offrant l'occasion de devenir un « *royaume de sacrificateurs et une nation sainte* » ; mais sous condition : « *Si vous écoutez ma voix* » (Ex. 19 : 5, 6). Dieu, dans sa prescience, savait que le peuple d'Israël n'obéirait pas toujours, et avec sincérité, à sa voix. Après leur échec, l'Eternel promit de faire avec eux une « *nouvelle alliance* ». Cette alliance fut exprimée au moment de la division de la nation lorsqu'une partie fut appelée « *Israël* » et l'autre « *Juda* ». Dieu dit alors qu'il aimait toujours tout Israël, et leur dit : « *Voici, les jours viennent, dit l'Eternel où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle, non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Egypte, alliance qu'ils ont violée, quoique je fusse leur maître, dit l'Eternel. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit l'Eternel : Je mettrai ma loi au-dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur, je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. Celui-ci n'enseignera plus son prochain, ni celui-là son frère en disant : Connaissiez l'Eternel ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit l'Eternel, car je pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leur péché* » (Jé. 31 : 31 - 34).

Paul parle de cette promesse en Romains 11 : 27 : « Et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'ôterai leurs péchés ». Il pense aussi à cette alliance lorsqu'il écrit : « *Car Dieu ne se repent pas de ses dons et de son appel* » (Ro. 11 : 29). L'alliance précédente, comme Dieu le déclare lui-même, avait été violée. Israël ne s'était pas qualifié pour bénéficier des dispositions de cette alliance. Dieu n'avait pas changé, mais Israël n'avait pas rempli les conditions, et l'alliance qui lui offrait l'occasion de devenir « *un royaume de sacrificateurs et une nation sainte* » devint nulle et sans effet. C'est pourquoi, Dieu, dans son amour, promit de faire une nouvelle alliance ; une alliance qui leur procurera la vie, mais non le gouvernement et la gloire. Elle sera traitée avec Israël, dès que la « *totalité des païens sera entrée* ». Alors, « *Le Libérateur viendra de Sion et il détournera de Jacob les impiétés* » (Ro. 11 : 26)

LE TEMPS EST PROCHE

Les événements actuels révèlent de plus en plus clairement, que nous sommes arrivés à la fin de l'Age de l'Evangile, et que nous vivons dans cette période de transition, pendant laquelle le Royaume de Christ se prépare. Le retour des Juifs dans

leur pays, après des centaines d'années, et la constitution de l'état d'Israël est, sans doute, l'un des événements les plus importants de cette période.

Les prophéties de la Bible révèlent que la Nouvelle Alliance promise sera faite avec Israël lorsque ce peuple dispersé sera rassemblé dans le pays promis. C'est alors que Dieu accomplira sa promesse : *« J'écrirai ma loi dans leur cœur »* (Jé. 31 : 33). Ce dessein divin est rapporté par le prophète Ezéchiel : *« Et j'ai voulu sauver l'honneur de mon saint nom, que profanait la maison d'Israël parmi les nations où elle est allée. C'est pourquoi, dis à la maison d'Israël : Ainsi parle le Seigneur, l'Eternel ; ce n'est pas à cause de vous que j'agis de la sorte, maison d'Israël ; c'est à cause de mon saint nom, que vous avez profané parmi les nations où vous êtes allés. Je sanctifierai mon grand nom, qui a été profané parmi les nations. Et les nations sauront que je suis l'Eternel, dit le Seigneur, l'Eternel, quand je serai sanctifié par vous sous leurs yeux. Je vous retirerai d'entre les nations, je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous ramènerai dans votre pays. Je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifiés ; je vous purifierai de toutes vos souillures et de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau. J'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, que vous observiez et pratiquiez mes lois. Vous habitez le pays que j'ai donné à vos pères ; vous serez mon peuple et je serai votre Dieu »* (Ez. 36 : 21 - 28).

La prophétie de Jérémie 30, versets 3 et 5, indique que le retour des Israélites dans leur pays promis ne se fera pas sans difficultés. Nous lisons : *« Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, où je ramènerai les captifs de mon peuple d'Israël et de Juda... ; je les ramènerai dans le pays que j'ai donné à leurs pères, et ils le posséderont. Ainsi parle l'Eternel : Nous entendons des cris d'effroi, c'est l'épouvante, ce n'est pas la paix »* Les Juifs espéraient que l'établissement de leur Etat leur apporterait la paix mais, au lieu d'avoir été bénis par cette paix, ils ont été torturés par la crainte.

Dans cette prophétie, l'Eternel dit qu'il ramènera son peuple dans leur pays. Au chapitre 16, versets 14 à 16, nous sommes informés que l'Eternel enverra des pêcheurs et des chasseurs parmi son peuple, pour les obliger à retourner dans le pays qu'il a donné à leurs pères. Une autre prophétie, celle d'Ezéchiel 20 : 33 -38, rapporte la même pensée d'une manière frappante : *« Je suis vivant ! dit le Seigneur, l'Eternel, je régnerai sur vous à main forte, et à bras étendu, et en répandant ma fureur. Je vous ferai sortir du milieu des peuples, et je vous rassemblerai des pays où vous êtes dispersés, à main forte et à bras étendu, et en répandant ma fureur. Je vous amènerai dans le désert des peuples, et là, je vous jugerai face à face. Comme je suis entré en jugement avec vos pères dans le désert du pays d'Egypte, ainsi j'entrerai en jugement avec vous, dit le Seigneur, l'Eternel, Je vous ferai passer sous la verge, et je vous mettrai dans les liens de l'alliance. Je séparerai de vous les rebelles et ceux qui me sont infidèles ; je les tirerai du pays où ils sont étrangers, mais ils n'iront pas au pays d'Israël. Et vous saurez que je suis l'Eternel. »*

Nous pouvons relever plusieurs points intéressants dans cette prophétie comme :

1° A cause de la fureur de l'Eternel, les Juifs doivent être déracinés des pays dans lesquels ils habitent. Des circonstances pénibles ont occasionné leur départ. La génération actuelle en est témoin.

2° Au lieu d'être amenés dans un lieu de paix et de sécurité, ils se trouvent dans ce lieu appelé « *le désert des peuples* ». Cet exode moderne vers Canaan (Palestine) doit donc se faire au moment où le monde entier se trouve dans une condition d'insécurité et de crainte, telle qu'expérimentée par les anciens Israélites à leur départ d'Egypte lorsqu'ils traversèrent la Mer Rouge pour aller dans le désert. Le monde se trouve actuellement dans un désert semblable, et les Juifs partagent cette crainte qui remplit le cœur de tous les hommes, dans l'attente des choses qui vont survenir.

De plus, l'Eternel dit qu'il « *entrera en jugement* » avec son peuple, comme il est entré en jugement avec leurs pères « *dans le désert du pays d'Egypte* », et qu'il les fera « *passer sous la verge* ». Nous comprenons donc que les difficultés par lesquelles les Juifs sont passés et passent encore, sont de nature disciplinaire, et dirigées par l'Eternel, pour les préparer à entrer dans les « *liens de la nouvelle alliance* ».

L'Eternel dit qu'il séparera des Israélites, les rebelles qui refuseront d'entrer dans les « *liens de l'alliance* » lorsque l'occasion leur en sera offerte. L'Eternel dit d'eux : « *Je les tirerai du pays où ils sont étrangers, mais ils n'iront pas au pays d'Israël.* »

PREMIERS PAS

Le 37ème chapitre d'Ezéchiel contient une autre prophétie sur le rétablissement du peuple d'Israël. Dans cette prophétie, la maison d'Israël est représentée par une vallée remplie d'ossements secs. Dans une vision, Ezéchiel fut invité à prophétiser. Il dit : « *Et comme je prophétisais, il y eut un bruit, et voici, il se fit un mouvement et les os s'approchèrent les uns des autres. Je regardai, et voici, il leur vint des nerfs, la chair crût, et la peau les couvrit par-dessus ; mais il n'y avait point en eux d'esprit. Il me dit : Prophétise, et parle à l'esprit ! Prophétise, fils de l'homme ; et dis à l'esprit : Ainsi parle le Seigneur, l'Eternel : Esprit, viens des quatre vents, souffle sur ces morts, et qu'ils revivent. Je prophétisai selon l'ordre qui m'avait été donné. Et l'esprit entra en eux, et ils reprirent vie, et ils se tinrent sur leurs pieds ; c'était une armée nombreuse, très nombreuse* » (versets 7-10).

Les promesses divines donnent l'assurance d'une résurrection des morts, pour Israël et pour le monde entier, mais dans cette prophétie il ne s'agit pas de ces promesses. Cependant, ce qui se réalise actuellement nous indique que la résurrection est proche. Paul écrit : « *Que sera leur réintégration, sinon une vie d'entre les morts ?* » (Ro. 11 : 15). Ainsi, le rétablissement d'Israël continuera à progresser jusqu'à ce que les morts soient revenus à la vie et qu'ils aient reçu l'occasion de jouir des bénédictions du Royaume.

Dans cette illustration du rétablissement graduel, depuis le premier frémissement des os jusqu'à la croissance de la chair et de la peau et jusqu'à ce qu'ils revivent, il nous est parlé d'un bruit et d'un mouvement, et de quatre vents qui soufflent sur eux.

Cela indique que le rétablissement d'Israël se fera pendant un temps de grand trouble sur la terre, un temps de détresse, représenté par les quatre vents. Il est dit que le souffle de vie leur vient des quatre vents, ou pendant qu'ils soufflent.

Dieu dit à Ezéchiel : « *Fils de l'homme, ces os, c'est toute la maison d'Israël. Voici, ils disent : Nos os sont desséchés, notre espérance est détruite, nous sommes perdus !* » Le fait que les os parlent ainsi, indique qu'ils ne sont pas effectivement morts, mais il s'agit des espérances flétries d'Israël. Cependant, l'Eternel promet que ces conditions seraient changées. « *Voici, j'ouvrirai vos sépulcres, je vous ferai sortir de vos sépulcres, ô mon peuple, et je vous ramènerai dans le pays d'Israël* » (37 : 11, 12).

Les sépulcres, dans lesquels Israël s'est trouvé pendant les siècles de dispersion, sont évidemment les différents pays ou nations, dans lesquels ils sont allés. « *Nous sommes perdus* », disent les os ; ce qui était vrai ; tous étaient morts, en ce qui concerne leurs espérances nationales.

Cependant, ces sépulcres nationaux ont été ouverts. Plusieurs millions de Juifs en sont sortis et ont été ramenés dans leur pays. Mais, peu comprennent la signification de ces événements. Ils ne savent pas que c'est l'Eternel qui les a dirigés et ils ne le sauront que lors de l'accomplissement de la dernière phase de leur rétablissement, c'est-à-dire, lorsqu'ils recevront la vie leur venant des quatre vents, selon l'explication du verset 14, lorsque l'Eternel mettra son esprit en eux et qu'ils vivront.

L'ouverture des sépulcres, leur retour dans le pays promis et l'effusion de l'Esprit de l'Eternel, sont des faits qui les aideront à reconnaître que l'Eternel a accompli de grandes choses pour eux , et ils s'en réjouiront. Les nations aussi sauront que l'Eternel a pris soin de son peuple, afin qu'il habite son pays en paix et sécurité, sous le gouvernement du Messie de la promesse, leur roi (versets 24 à 28).

AGRESSION DU NORD

Les chapitres 38 et 39 d'Ezéchiel donnent quelques indications sur la détresse par laquelle Israël doit passer, avant de recevoir l'Esprit de l'Eternel. Le chapitre 38 dit qu'Israël sera attaqué par une coalition venant du « *Nord* », sous la direction d'un nommé « *Gog* », qui aura avec lui d'autres peuples ainsi cités : la Perse, l'Ethiopie, Puth, Gomer et Togarma. Ce sont des noms anciens qu'il est, pour certains, difficile d'identifier. Cependant, cela n'empêche pas de comprendre le sens de la prophétie.

L'attaque finale aura lieu quand Israël aura échappé à l'épée et habitera en sécurité dans son pays. Elle est donc encore future. En effet, Israël n'a pas encore échappé à l'épée (Ezéchiel 38 : 8). Les Juifs défendent la possession du pays qu'ils occupent par la force militaire et n'y habitent pas en sécurité. Ils vivent continuellement sous la menace d'une attaque. Il est difficile de comprendre quels événements internationaux pourraient encore intervenir pour donner à Israël une paix même relative.

Cependant, lorsque ce temps sera venu, Israël connaîtra ses dernières épreuves, sous la « *verge* » de l'Eternel. Le prophète Ezéchiel dit de Gog : « *Ainsi parle le Seigneur, l'Eternel : Oui, le jour où mon peuple d'Israël vivra en sécurité, tu le*

sauras ». Cela montre que Gog se rendra compte de l'état de vulnérabilité d'Israël et voudra en tirer parti. Le prophète continue : *« Alors tu partiras de ton pays, des extrémités du septentrion, toi et de nombreux peuples avec toi, tous montés sur des chevaux, une grande multitude, une armée puissante. Tu t'avanceras contre mon peuple d'Israël, comme une nuée qui va couvrir le pays. Dans la suite des jours, je te ferai marcher contre mon pays, afin que les nations me connaissent, quand je serai sanctifié par toi sous leurs yeux, ô Gog ! »* (Ez. 38 : 14 - 16).

« En ce jour-là, il y aura un grand tumulte dans le pays d'Israël », dit encore le prophète (Ez. 38 : 19). Cet état de choses se rapporte, sans aucun doute, au mouvement des os qui s'approchent les uns des autres et se recouvrent de chair, selon le chapitre 37, verset 7. Ce sera un temps de détresse pour Israël, peut-être pire que celui qu'ils ont vécu depuis leur retour dans le pays promis. Mais l'Eternel interviendra en leur faveur. Il dit : *« J'appellerai l'épée contre lui (Gog et ses armées) sur toutes mes montagnes, dit le Seigneur, l'Eternel ; l'épée de chacun se tournera contre son frère »* (Ez. 38 : 21). Cela indique le développement d'une grande confusion dans les rangs des troupes venues pour attaquer Israël. Compte tenu de la situation actuelle dans le monde, il n'est pas difficile de prévoir qu'une agression contre Israël arrivera, plus grande encore que celle qui est déjà arrivée. Mais Dieu dit de Gog et donc de tous les attaquants : *« J'exercerai mes jugements contre lui par la peste et par le sang, par une pluie violente et par des pierres de grêle ; je ferai pleuvoir le feu et le soufre sur lui et sur ses troupes, et sur les peuples nombreux qui seront avec lui. Je manifesterai ma grandeur et ma sainteté, je me ferai connaître aux yeux de la multitude des nations, et elles sauront que je suis l'Eternel »* (versets 22 et 23).

Nous ne sommes pas à même d'interpréter tous les symboles. Néanmoins, nous comprenons que, sans l'intervention divine en faveur d'Israël, au moment opportun, les Juifs, qui se trouveront alors dans une situation critique, abandonnés par toutes les nations, auraient été complètement anéantis et, pour le peu qui resteraient, auraient perdu la terre d'Israël. Mais, grâce à la manifestation de la puissance de Dieu, comme par le passé, les Israéliens garderont leurs terres et la multitude des nations reconnaîtra la main de l'Eternel, dans les affaires de son ancien peuple.

Les six premiers versets du chapitre suivant (39) révèlent l'effet qu'aura cette intervention sur les ennemis d'Israël. Dans le verset suivant nous lisons : *« Je ferai connaître mon saint nom au milieu de mon peuple d'Israël, et je ne laisserai plus profaner mon saint nom ; et les nations sauront que je suis l'Eternel, le saint en Israël. »*

Ce sera un temps remarquable pour Israël et pour toutes les nations. Les Juifs ne voient pas encore la signification réelle de ce qui s'accomplit pour eux. L'esprit de nationalisme et le désir de sécurité économique, ont été les raisons de beaucoup de ceux qui sont retournés en Palestine pour y vivre ; d'autres y sont allés, parce qu'ils ont été déracinés des pays où ils étaient dispersés et qu'ils ne pouvaient tout simplement pas aller ailleurs.

Quelles que soient les raisons de leur présence en Palestine, les Juifs ont pu constater l'esprit d'hostilité que nourrissent leurs voisins à leur égard et l'intention mal cachée des Arabes de les détruire et de posséder le pays qu'ils prétendent ne pas appartenir aux Juifs. Ceux-ci ont vu leurs frontières violées et leur économie menacée

par la pression exercée par les Nations Unies ; un organisme auquel ils avaient adhéré pour bénéficier de mesures de sécurité !

Aussi, beaucoup d'entre eux sont convaincus qu'ils ne peuvent avoir confiance qu'en leurs propres perspicacité et force militaire. Finalement, après avoir bénéficié d'une courte période de paix et de sécurité relatives, croyant avoir surmonté tous les obstacles, ils se trouveront subitement aux prises avec la plus terrible menace de leur existence de jeune nation combattante. La crainte et le désespoir s'empareront d'eux.

C'est alors que se produira le miracle : le « *jugement* » de Dieu en leur faveur, par la peste symbolique, des pierres de grêle, le feu et le soufre (peut-être pas seulement symbolique !). Ce sera une expérience décisive ! C'est ainsi que l'Eternel fera connaître son saint nom au milieu de son peuple d'Israël.

Les derniers versets du chapitre 39 : 23 à 29, résument les faits rapportés dans les chapitres 36 à 39. Le verset 29, en particulier, est rassurant pour Israël. L'Eternel dit : « *Et je ne leur cacherai plus ma face, car je répandrai mon esprit sur la maison d'Israël, dit le Seigneur, l'Eternel.* »

LA PHASE TERRESTRE DU ROYAUME

La délivrance miraculeuse d'Israël marquera le début des bénédictions du Royaume, qui se répandront sur Israël puis, ensuite, sur toute la terre. A partir de ce moment, le Royaume s'étendra en influence sur la terre entière, tout en contrôlant entièrement les affaires en Israël. C'est alors que les représentants humains de la « *Sion* » prophétique apparaîtront.

Qui sont-ils ? Jésus donne la réponse à cette question. Il dit aux Juifs de son temps que « *plusieurs viendront d'orient et d'occident (c'est-à-dire du monde entier), et s'assiéront avec Abraham et Isaac et Jacob dans le royaume des cieux* » (Mt. 8 : 11 - 12 et Luc 13 : 28 – 29). Cela veut dire que les anciens dignes, riches en foi, comme des prophètes de Dieu, etc., seront alors réveillés des morts.

Pendant la longue période commençant avec Abel pour aboutir à Jean-Baptiste, Dieu a formé et éprouvé ces anciens dignes, en vue de la position de responsables qu'ils occuperont, comme représentants humains du royaume. Le chapitre 11 des Hébreux relate leurs épreuves et la fidélité de leur foi, inspirés par l'espérance d'une « *meilleure résurrection* ».

Dans le Psaume 45 : 17, ces fidèles d'autrefois sont appelés « *pères* ». Or, le Psalmiste dit : « *Tes enfants prendront la place de tes pères et seront princes sur toute la terre* ». En effet, ils seront les enfants du Christ divin, parce que c'est par lui qu'ils auront la vie. Ils régneront comme princes. Parlant des Israélites spirituels, formés pendant l'âge actuel, et comparant leur récompense à celle des anciens dignes, Paul écrit que : « *Dieu a en vue quelque chose de meilleur pour nous, afin qu'ils (les anciens dignes) ne parvinssent pas sans nous à la perfection.* » (Hé. 11 : 40).

« *Ce quelque chose de meilleur* », que les disciples de Jésus obtiennent, c'est leur héritage spirituel de gloire, d'honneur et d'immortalité ; l'honneur et la gloire de régner avec Christ, et l'immortalité de la nature divine (Ro. 2 : 7 ; 2 Pi. 1 : 4). Lorsque tous ceux-là auront prouvé leur fidélité jusqu'à la mort, ils ressusciteront lors de la première résurrection, et formeront la phase céleste ou spirituelle du Royaume. Ensuite, ce sont les anciens dignes qui ressusciteront et seront les représentants du Royaume sur la terre.

Il semble raisonnable de conclure que ce grand miracle aura lieu au moment où l'Eternel interviendra pour sauver Israël de la main de leurs ennemis, ou aussitôt après. Puisque la défaite de leurs ennemis ouvrira leurs yeux, ils connaîtront l'Eternel, et seront prêts à entrer dans la Nouvelle Alliance. Ils seront instruits et dirigés par les anciens dignes, qui seront chargés de cette mission.

« SION » ET « JÉRUSALEM »

Jérusalem était la capitale de l'ancien état d'Israël dont le gouvernement se trouvait au mont Sion, à Jérusalem. Le terme « *Sion* » est utilisé par Dieu comme symbole de la phase spirituelle du Royaume, alors que « *Jérusalem* » représente la phase terrestre, qui sera dirigée par les anciens dignes. En effet, nous lisons que « *de Sion sortira la loi et de Jérusalem la parole de l'Eternel* » (Mi. 4 : 2). Ainsi, la Parole de l'Eternel, mais également les interprétations et instructions relatives à l'application des lois du Royaume émanant de Sion, seront données par les anciens dignes.

C'est ce que Jésus explique, en disant que dans le Royaume, tout le peuple sera à table avec Abraham, Isaac, Jacob et les prophètes. Comme nous l'avons vu, la promesse conditionnelle d'être un royaume de sacrificateurs, pour instruire et bénir le monde, fut faite à Israël. Malgré leur échec, ils ne perdront pas l'occasion d'atteindre la vie sous les lois du Royaume ; mais la position recherchée d'instructeurs, n'appartiendra qu'aux anciens dignes.

LA NOUVELLE ALLIANCE

Les expériences des Juifs, durant notre temps, les prépare à recevoir avec joie les bénédictions dispensées sous la Nouvelle Alliance promise dont ils seront les premiers à jouir. C'est pourquoi, nous pouvons supposer, que cette Alliance sera faite avec eux, dès qu'ils auront été délivrés de leurs ennemis.

L'Eternel dit : « *Cette alliance ne sera pas comme l'alliance que j'ai traitée avec vos pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir d'Egypte* » (Jé. 31 : 32). Les lois divines ne changent pas. Ce sera également le cas de la Nouvelle Alliance. La seule différence résidera dans la façon suivant laquelle elle sera traitée.

Les lois de la précédente Alliance étaient écrites sur la pierre. Le peuple promet d'obéir à ces lois et, en retour, Dieu promet de bénir les Israélites s'ils étaient obéissants. La Loi et les engagements pris constituèrent cette Alliance. Mais la

Nouvelle Alliance ne sera pas traitée de cette façon-là, car il est dit : « *La loi sera écrite dans leur cœur* », « *au-dedans d'eux* » (Jé. 31 : 31 à 34 ; Ez. 36 : 24 à 28).

Ceci ne peut et ne se fera pas en quelques heures, ou en quelques jours, mais demandera beaucoup de temps, nécessitera beaucoup d'instruction, de discipline et d'application. Ecrire la loi dans le cœur du peuple, de tout le peuple, même de ceux qui sont morts et qui ressusciteront, exigera toute la durée du règne de Christ de mille ans. C'est une œuvre de rétablissement, car lorsque la loi de Dieu sera écrite dans le cœur de tous, ils parviendront à la perfection, celle dont jouissait Adam, avant de transgresser la loi divine.

Le fait que, par suite du grand miracle de leur délivrance, les Juifs reconnaîtront l'Eternel, ne veut pas dire que la loi de la Nouvelle Alliance sera écrite dans leur cœur, « *au-dedans d'eux* ». La prophétie indique que les nations païennes, même celles qui combattront contre Israël, auront les yeux ouverts par le même miracle ; mais pour celles-ci aussi, ce ne sera que la première étape pour se trouver en harmonie complète avec le royaume et pour avoir les lois du royaume gravées dans leurs cœurs.

LE JUIF PREMIÈREMENT

L'apôtre Paul, parlant des châtiments que Dieu permet pour les hommes, et des bénédictions qu'Il leur accorde, écrit : « *Tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, sur le Juif premièrement, puis sur le Grec ! Gloire, honneur et paix pour quiconque fait le bien, pour le Juif premièrement, puis pour le Grec ! Car devant Dieu il n'y a point d'acception de personnes.* » (Ro. 2 : 9 - 11).

Ainsi, lorsque les bénédictions du Royaume se répandront sur l'humanité, elles seront pour les « Juifs premièrement ». Les mêmes bénédictions atteindront, plus tard, le monde païen, « *car devant Dieu il n'y a point d'acception de personnes* ». Les Juifs entreront en harmonie avec les lois de justice du Royaume, et ils auront l'occasion de coopérer avec les anciens dignes, dans le grand projet de rétablissement. Les non Juifs feront ensuite la même chose.

Cette assurance nous est donnée par Jésus, dans la parabole des brebis et des boucs (Mt. 25 : 31 - 46). Selon cette parabole, toutes les nations seront rassemblées devant le Fils de l'homme lorsqu'il sera assis sur le trône de sa gloire. Comme un berger, il séparera les brebis d'avec les boucs. Aux brebis, qui seront à sa droite, le Fils de l'homme dira : « *Venez, vous qui êtes bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde.* »

C'est le royaume, ou domination sur toute la terre, qui fut donné à nos premiers parents. Dieu est le Maître de tout l'univers et Il a choisi l'être humain pour le représenter et dominer sur toute la terre. Ainsi, l'humain, dans sa perfection originelle, dominait comme ou pour Dieu. Ce royaume sera rétabli pour ceux de toutes les nations qui seront de bonne volonté et obéissants. Tous gouverneront avec Dieu. Puisque telle est la signification du mot « *Israël* », tous ceux qui auront la vie éternelle sur la terre seront des « *Israélites* ».

Comment atteindront-ils cette position honorable selon les arrangements divins ? Tout d'abord, en acceptant la vie pourvue par l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ, et en obéissant aux lois du Royaume.

Les brebis de la parabole, qui entendront les paroles bienveillantes : « *Venez [...], prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde* », se seront qualifiées pour recevoir les bénédictions car ceux, représentés par les brebis, auront pris soin des autres. Autrement dit, ils auront participé, très volontiers à l'œuvre d'amour envers leur prochain. Ils coopéreront dans l'œuvre du Royaume. Toutes les nations auront ce privilège.

EN RESUMÉ

Dans Actes 15 : 14 à 18, nous pouvons trouver un résumé du Plan de Dieu pour la réconciliation du monde avec lui-même. Jacques dit : « *Simon a raconté comment Dieu a d'abord jeté les regards sur les nations, pour choisir du milieu d'elles un peuple qui portât son nom* ». Ce peuple, comme nous l'avons vu, est celui qui devait vivre et régner avec Christ, dans la phase spirituelle du Royaume. Israël, en tant que nation, ayant échoué à y prétendre, ce ne sont que quelques fidèles du milieu d'Israël et des non Juifs qui, tous, ont accepté Christ, deviennent « *héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ* ». Cependant, Israël n'a pas été rejeté pour ce qui concerne les bénédictions terrestres.

Aussi dans les versets 15 et 16, nous lisons : « *Et, avec cela, s'accordent les paroles des prophètes, selon qu'il est écrit : Après cela, je reviendrai, et je relèverai de sa chute la tente de David, j'en réparerai les ruines, et je la redresserai* ». Le tabernacle symbolique de David fut construit dans des conditions extraordinaires. Pendant la dernière période des juges, l'arche de l'alliance, primitivement conservée dans le tabernacle construit par Moïse, tomba entre les mains des Philistins. Cela signifiait que la gloire de Dieu s'était retirée d'Israël ; l'arche étant le symbole de la présence et de la faveur de Dieu parmi Israël.

La présence de l'arche chez les Philistins fut pour eux une cause de troubles, et ils la rendirent aux Israélites. Durant son règne, Saül, le premier roi d'Israël, y attacha peu d'importance, mais lorsque David vint sur le trône, il construisit un tabernacle pour loger l'arche, qu'il remit à sa place. Ce fut une grande joie en Israël car la présence de Dieu était de nouveau parmi eux.

Le trône de David ne fut pas établi dans ce tabernacle, quoique, dans une prophétie se rapportant au trône anti-typique de David, qui sera occupé par Christ, nous lisons : « *Et le trône s'affermira par la clémence ; et l'on y verra siéger fidèlement, dans la maison de David, un juge ami du droit et zélé pour la justice* » (Es. 16 : 5). C'est une référence prophétique au « *tabernacle de David* », qui sera relevé de sa chute (Ac.15 : 16) ; ceci symbolisant le retour de la faveur à l'Israël naturel, par le Royaume.

Les Ecritures affirment que Christ, dans son Royaume de gloire, sera assis sur le trône de David. Concernant Jésus, l'ange dit à Marie : « *Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père* » (Luc

1 : 32). En Esaïe 9 : 6, nous lisons, dans une prophétie concernant le Règne de Christ : *« Donner à l'empire de l'accroissement, Et une paix sans fin au trône de David et à son royaume, l'affermir et le soutenir par le droit et par la justice, dès maintenant et à toujours : Voilà ce que fera le zèle de l'Éternel des armées. »*

Celui qui cherchera l'Eternel le trouvera. En Esaïe 60 : 1 – 3, nous lisons : *« Lève-toi, sois éclairée, car ta lumière arrive, et la gloire de l'Eternel se lève sur toi. Voici, les ténèbres couvrent la terre, et l'obscurité les peuples. Mais sur toi l'Eternel se lève, sur toi sa gloire apparaît. Des nations marchent à ta lumière, et des rois à la clarté de tes rayons. »*

Siméon définit ainsi Jésus : *« Il est la Lumière pour éclairer les nations, et la gloire d'Israël, ton peuple »* (Luc 2 : 32). Oui, Jésus est cette lumière véritable qui, en venant dans le monde, éclaire tout homme, et dissipera les ténèbres qui ont aveuglé les Juifs et les païens. Alors, *« la terre sera remplie de la connaissance de l'Éternel, comme le fond de la mer par les eaux qui le couvrent »* (Es. 11 : 9). Ce qu'a dit Siméon de Jésus est tiré de la prophétie d'Esaïe 42 : 6, 7. Au 7ème verset, nous lisons que la *« Lumière des nations »* n'ouvrira pas seulement les *« yeux des aveugles »*, mais fera aussi sortir les *« captifs de prison »*. Les captifs sont les prisonniers de la mort. Le rétablissement d'Israël et des nations n'atteindrait pas le but que Dieu s'est proposé s'il ne concernait pas aussi ceux qui sont morts. Même ceux qui ont rejeté et persécuté Jésus, ressusciteront et diront de lui : *« Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! »* (Mt. 23 : 39).

Le rétablissement à la faveur divine, implique la destruction de la mort elle-même, *« Et la mort ne sera plus »*, lorsque le *« Tabernacle de Dieu sera avec les hommes »* (Ap. 21 : 3). Alors, la faveur divine se répandra sur les Juifs et les non Juifs par le Christ régnant. *« Et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur, car les premières choses ont disparu »* (Ap. 21 : 4).

ACCOMPLISSEMENT

Les descendants naturels d'Abraham, vivant en Palestine, bénéficieront les premiers des bénédictions du Royaume. Les autres nations se rendront alors compte que Dieu bénit son ancien peuple. Elles constateront aussi que les bénédictions de l'Eternel sont sur les Juifs, parce qu'ils se seront soumis à l'autorité du Royaume de Christ, représentée par les anciens dignes ressuscités ; et elles désireront jouir des mêmes privilèges. L'Eternel le prédit disant : *« Ainsi parle l'Eternel des armées : il viendra encore des peuples et des habitants d'un grand nombre de villes. Les habitants d'une ville iront à l'autre, en disant : Allons implorer l'Eternel et chercher l'Eternel des armées ! Nous irons aussi ! Et beaucoup de peuples et de nombreuses nations viendront chercher l'Eternel des armées à Jérusalem et implorer l'Eternel. Ainsi parle l'Eternel des armées : En ces jours-là, dix hommes de toutes les langues des nations saisiront un Juif par le pan de son vêtement, et diront : Nous irons avec vous, car nous avons appris que Dieu est avec vous »* (Za. 8 : 20 - 23).

Peu à peu, le monde entier aura l'occasion de participer à ces bénédictions. Zacharie 14 : 14 - 21 nous donne une illustration définitive du Royaume de Christ et du résultat de son établissement. Ceux « *qui auront combattu contre Jérusalem* », dont on trouve une liste au chapitre 38 d'Ezéchiel, auront également l'occasion de « *monter* », pour se prosterner devant l'Eternel. En effet, ce n'est qu'ainsi que les bénédictions du Royaume pourront être obtenues, car nous lisons : « *S'il y a des familles sur la terre qui ne montent pas à Jérusalem, pour se prosterner devant le roi, l'Eternel des armées, la pluie ne tombera pas sur elles* » (Za. 14 : 17)

L'Eternel appliquera des sanctions contre ceux qui ne se conformeront pas aux règlements du nouveau Royaume. Le prophète Michée dit que l'Eternel « *sera le juge d'un grand nombre de peuples, l'arbitre de nations puissantes, lointaines* » (Mi. 4 : 3). Ces sanctions seront administrées à tous ceux qui ne se prosterneront pas devant le roi, l'Eternel des armées.

En ce jour-là, il sera écrit sur les clochettes des chevaux : « *Sainteté à L'Eternel !* » (Za. 14 : 20 - 21). Quel accomplissement glorieux du plan divin pour Israël et pour toutes les nations ! Il n'y aura plus ni Asiatique, ni Européen, ni Africain, ni Américain ; car tous seront Israélites.

La domination de la terre sera rendue aux hommes lorsque la loi de Dieu sera écrite « *au-dedans d'eux* ». Les humains se partageront les responsabilités du Royaume, gouvernant avec Dieu, l'Empereur suprême et éternel du vaste univers.

Telle est la destinée finale pour Israël et pour tous les hommes qui vivent aujourd'hui et pour ceux qui sont morts durant tous les siècles passés. Mais l'héritage de cette destinée dépend de la foi en l'œuvre rédemptrice de Christ et de l'obéissance aux lois de son Royaume. Dieu soit loué pour l'occasion qui sera donnée à tous de croire et d'obéir !

Quelle solution glorieuse aux problèmes du monde entier !